



École  
du Bois Joli

1165 St. René est.  
Gatineau (Québec)  
J8R 1N1  
Tél.: 669-1207  
Fax: 669-1495

**Objet : Classe multi niveaux 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup>**

Chers parents,

Dans le but de garder le maximum d'élèves de notre secteur, nous avons créé une classe multi âge au 1<sup>er</sup> cycle pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour la prochaine année scolaire, votre enfant a été sélectionné pour faire partie du *groupe 193/293*. Cette classe est composée d'élèves de niveau 1<sup>re</sup> année et d'élèves de niveau 2<sup>e</sup> année. La classe est moins nombreuse et elle répond très bien aux besoins des élèves ciblés. Votre enfant suivra le Programme de formation de l'école québécoise du primaire prescrit par le MEQ, selon son niveau.

Vous retrouverez la liste des effets scolaires en pièce jointe de ce courriel ainsi que d'autres informations importantes pour la rentrée.

Je vous remercie de votre collaboration et j'en profite pour vous souhaiter un été des plus amusant en famille.

Au plaisir de vous revoir le 30 août prochain.

Marilyne Boileau  
Directrice

### *Qu'en disent les recherches oules experts?*

«... les recherches centrées sur le rendement des élèves concluent que les élèves réussissent aussi bien dans une classe à niveaux multiples que dans une classe régulière sans qu'aucune caractéristique propre à la classe à niveaux multiples ne soit prise en compte.» Fradette, A. et D. Lataille-Démoré (2003).

Le rapport de la « Chaire Desjardins » conclut que les élèves apprennent et se développent sur le plan cognitif autant avec ce modèle organisationnel que dans une classe à degré unique (1995).

### *En tant que parent, qu'est-ce que je peux faire pour aider?*

- Établir une relation de confiance avec l'enseignant de votre enfant.
- Avoir une attitude positive face à la classe de votre enfant.
- Demander à l'enseignant comment vous pouvez aider.
- Manifester votre intérêt pour différentes activités de bénévolat à l'école.

Service des ressources éducatives  
jeunes et adultes

Les parents,  
des partenaires  
pour la classe multiâge!



## **Qu'est-ce qu'une classe multiâge?**

- *C'est une classe regroupant des élèves d'âges, d'aptitudes et d'intérêts différents. Les élèves cheminent généralement dans un même cycle d'enseignement.*
- *L'enseignement dispensé dans cette classe est en lien direct avec le Programme de formation de l'école québécoise du primaire prescrit par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.*

## **Comment se fait le choix des élèves de la classe multiâge?**

- *Les groupes sont formés en fonction de maintenir un équilibre au sein d'un cycle à partir de certains critères, tels que :*
  - *L'autonomie des élèves,*
  - *la répartition des garçons et des filles,*
  - *le niveau d'apprentissage,*
  - *la gestion des comportements,*
  - *le contexte favorisant le développement de chacun des élèves.*

## **Quels sont les avantages de fréquenter une classe multiâge?**

- *La structure d'une classe multiâge favorise l'apprentissage de l'autonomie, le sens de la débrouillardise et de bonnes habitudes de travail personnel.*
- *Les élèves plus jeunes cohabitent avec les apprentissages plus complexes des élèves plus âgés alors que ces derniers peuvent profiter de cette organisation pour consolider des apprentissages.*
- *Les élèves ont plus d'occasions de développer des compétences de leader parce qu'ils sont appelés à vivre des activités d'apprentissage où l'entraide, la collaboration et la coopération sont particulièrement sollicitées*



## **Que se passera-t-il si mon enfant doit changer d'école pendant son séjour dans une classe multiâge?**

- *L'apprentissage de tous les élèves de la classe multiâge repose sur le même programme qu'une classe régulière. Il est possible que les élèves explorent des sujets différents d'une classe à l'autre. Chaque élève est évalué en fonction de son niveau d'apprentissage et son bulletin en témoigne.*

## **Comment savoir si mon enfant apprendra les notions propres à son niveau?**

- *L'enseignant propose des situations d'apprentissage et d'évaluation qui permettent aux élèves de développer les compétences et d'acquérir les connaissances prescrites par le Programme de formation de l'école québécoise. Les thèmes abordés sont généralement les mêmes pour l'ensemble de la classe mais les attentes diffèrent selon le cheminement scolaire de l'élève.*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LA RENTRÉE DU 30 AOÛT 2023

\*\* POUR TOUS LES ÉLÈVES, DE LA 1<sup>RE</sup> À LA 6<sup>ÈME</sup> ANNÉE, L'ACCUEIL SE FERA DANS LA COUR DE L'ÉCOLE LE MERCREDI 30 AOÛT À 7 H 55

## INFORMATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE

L'horaire des classes, les règles de vie de l'école, les règles du service de garde, les listes des effets scolaires ainsi que des cahiers d'activités seront disponibles sur le site de l'école à partir du jeudi 6 juillet 2023.



Nous vous invitons à consulter le site :  
<https://boisjoli.cssd.gouv.qc.ca/>

## Important - Cahiers

**Les cahiers d'activités seront remis à votre enfant durant la semaine du 30 août 2023.**

Veuillez noter que les cahiers d'activités seront remis aux élèves durant la première semaine d'école. Les frais des cahiers d'activités sont ajoutés directement à votre état de compte. Vous n'avez pas à vous les procurer en magasin.

## BULLETIN JUIN 2023

Le bulletin de fin d'année est disponible sur le Mozaïk Portail-Parents. Il est très important de le présenter à votre enfant et d'en discuter avec lui.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

## RENCONTRES DES PARENTS/ENSEIGNANTS

Préscolaire et TSA	<b>Le lundi 28 août à 18 h 00</b>
1 <sup>re</sup> année <b><i>Vous devez apporter le sac d'école rempli des effets scolaires, tous identifiés au nom de votre enfant.</i></b>	<b>Le lundi 28 août à 18 h 30</b> (Il y aura une rencontre de 45 minutes avec tous les parents au gymnase, suivie d'une rencontre avec le titulaire en classe).
2 <sup>e</sup> année + multi <b><i>Vous devez apporter le sac d'école rempli des effets scolaires, tous identifiés au nom de votre enfant.</i></b>	<b>Le lundi 28 août à 19 h 15</b>
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année	<b>Le jeudi 7 septembre à 18 h 00</b>
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	<b>Le jeudi 14 septembre à 18 h 00</b>
Assemblée générale	<b>Le jeudi 7 septembre à 19 h 00</b>

N.B. La rencontre avec les enseignants est  
« pour les parents seulement ».

Il y aura possibilité de bénéficier de l'ouverture du service de garde pour votre enfant d'âge scolaire (**5 ans et +**) durant les rencontres de parents, et ce, sans frais.

## FRAIS PAYABLES À L'ÉCOLE \$

Nous vous demandons de ne pas acheminer d'argent à l'école avant d'avoir reçu l'état de compte qui sera émis et déposé sur le Portail-Parents dans la première semaine d'école. Nous encourageons fortement le paiement des frais scolaires par paiement Internet. Les chèques et l'argent comptant seront aussi acceptés.

## SERVICE DE GARDE



L'inscription au service de garde a été faite durant les mois de mai et juin. Pour l'instant, tous nos groupes sont complets. Si vous avez besoin du service de garde, il est possible de mettre le nom de votre enfant sur la liste d'attente. Veuillez communiquer avec Mme Sonya Proulx au [sproulx@cssd.gouv.qc.ca](mailto:sproulx@cssd.gouv.qc.ca) pour toute question.

Le service de garde sera ouvert lors des journées pédagogiques des **24, 25, 28 et 29 août 2023** pour les élèves inscrits seulement.



## TRANSPORT SCOLAIRE

Les parents des élèves qui ont droit au transport scolaire recevront dans **la semaine du 21 août 2023**, les informations relatives au trajet et aux heures d'embarquement via le portail.

Pour les élèves qui n'y ont pas droit, les formulaires de demande d'accommodement au transport scolaire seront disponibles la première journée d'école seulement. À noter qu'il y a plusieurs conditions qui s'appliquent.





EFFETS SCOLAIRES	Niveaux scolaires							
	1ère	2 <sup>e</sup> + multi	3 <sup>e</sup> + multi	4e	5e	6e	901	902
Crayons à mine HB médium taillés et identifiés	24	12	12	10	10	10	12	10
Boîte de crayons feutres (12 ou +) lavables et identifiés	1	1	1	1	1	1	1	1
Boîte de crayons de couleur <b>effaçables</b> (24 ou +) taillés et identifiés	1	1	1	1	1			1
Boîte de crayons de couleur en bois (12 ou +) taillés et identifiés						1	1	
Surligneurs (1 <sup>re</sup> année: jaune)	2	6	1	1	2	3	6	3
Stylo à l'encre bleue effaçable*				1				
Stylo à l'encre bleu					1	1		
Stylo à l'encre rouge		1	1		1	1	2	1
Gomme à effacer blanches identifiées	6	2	2	2	2	1	2	2
Règle métrique de 30 cm <b>rigide</b> et identifiée (pas de pouce)	1	1	1	1	1	1	1	1
Colle blanche liquide	1							
Bâton de colle 10 gr	3							
Bâton de colle 40 gr		1	1	1	1	1	2	2
Paire de ciseaux à bouts pointus et identifiée	1	1	1	1	1	1	1	1
Petit cahier interlinié et pointillé de couleurs différentes de style (Québec) vert et jaune (1 <sup>re</sup> ) vert, jaune, rose (2 <sup>e</sup> )	2	3						2
Cahier à 3 trous ( <b>de style Hilroy</b> ) sans spirale de couleurs différentes			2	4	4	8	3	
Cahier quadrillé <b>sans spirale en métrique</b>			1	1	1	1	1	
Duo-Tang en plastique de <b>différentes couleurs</b> (1 <sup>re</sup> : jaune, bleu, vert, mauve, rouge, orangé, blanc)	7	4	4	2	2	4	8	4
Duo-Tang <b>en plastique</b> à pochettes intérieures	4	2	2		1			2
Cartable à anneaux 1 po. Rigide (pas de fermeture éclair)	1	2	1			2	3	3
Cartable à anneaux 1 po. ½ rigide (pas de fermeture éclair)			2	1	2	1	1	1
Cartable à anneaux 2 po.		1		2				
Séparateurs cartonnés (paquets de 5 onglets)		3	2	3	4	3	3	3
Pochettes protectrices transparentes, fermées, 3 côtés et trouées	10	10	10	10	10	10	10	10
Feuilles mobiles (paquet de)				50		100		
Tablette de papier de construction ( <b>feuilles détachées</b> et classées par couleur)	1	1						
Petit rapporteur d'angles (non vide au centre) ( <b>de style Steadler</b> )					1	1	1	
Marqueur effaçable à sec, pointe moyenne	2	1	2	1	1	2	1	2
Taille crayon qui se visse	1	1	1	1	1	1	1	1
Marqueur de style Sharpie			1					

\*\*\*Les effets à acheter pour la classe multi niveaux au 1<sup>er</sup> cycle sont ceux de la colonne rose (2<sup>e</sup> + multi)



### Cahiers et état de compte

**Important** : Les cahiers d'exercices sont achetés par l'école et distribués aux élèves lors de la première semaine d'école. Ils sont automatiquement ajoutés à votre état de compte (voir le détail à l'autre page). **Vous n'avez donc pas à vous procurer ces cahiers en librairie.**

1 <sup>ère</sup> année	Prix
Alphabétik-Cahier de savoirs et d'apprentissages A & B + outils d'alphabétik, Édition ERPI, 1e année, (3e édition) ( <b>Français</b> )	19,23
En tête «Pirouette» Cahier de calligraphie-Script, Édition ERPI, 1e année(3e édition) ( <b>Calligraphie</b> )	8,26
Numérik (combo)-Cahier de savoirs et d'activités A & B + fascicules (Je résous), Édition ERPI ( <b>Mathématique</b> )	19,23
Les trucs de Mini-Pouf, nouvelle édition, Édition ERPI, 1re année ( <b>Français</b> )	10,34
<b>TOTAL</b>	<b>57,06</b>
2 <sup>e</sup> année	
Numérik-Cahiers du savoir et d'activités A & B, Édition 3 ERPI, 2e année ( <b>Mathématique</b> )	19,23
Pirouette - Mon cahier de calligraphie cursive, Édition ERPI, 2e année ( <b>Calligraphie</b> )	8,26
Alphabétik cahier A et B avec recueil de texte ensemble numérique ( <b>Français</b> )	21,31
<b>TOTAL</b>	<b>48,80</b>

### État de compte

Classe multi 1 <sup>er</sup> cycle	
Photocopies (anglais)	6,00 \$
Photocopies	17,00 \$
Agenda	9,05 \$
Cahiers d'exercices	57,06\$ / 48,80\$
<b>Total de l'état de compte (à payer au plus tard le 8 septembre 2023)</b>	<b>89,11\$ (1<sup>re</sup>) / 80,85\$ (2<sup>e</sup>)</b>

*Le paiement de l'état de compte par Internet est fortement recommandé.*

## CALENDRIER SCOLAIRE

2023-2024

## *Au service de la réussite de chacun*



## PRIMAIRE

JUILLET 2023				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AOÛT 2023				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30 <sup>1</sup>	31 <sup>2</sup>	

SEPTEMBRE 2023				
L	M	M	J	V
				1 <sup>3</sup>
4	5 <sup>4</sup>	6 <sup>5</sup>	7 <sup>1</sup>	8 <sup>2</sup>
11 <sup>3</sup>	12 <sup>4</sup>	13 <sup>5</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>
18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>1</sup>	22
25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	27 <sup>4</sup>	28 <sup>5</sup>	29 <sup>1</sup>

OCTOBRE 2023				
L	M	M	J	V
$2^2$	$3^3$	$4^4$	$5^5$	6
9	$10^1$	$11^2$	$12^3$	$13^4$
$16^5$	$17^1$	$18^2$	$19^3$	$20^4$
$23^5$	$24^1$	$25^2$	$26^3$	$27^4$
$30^5$	$31^1$			

NOVEMBRE 2023				
L	M	M	J	V
		1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>
6 <sup>5</sup>	7 <sup>1</sup>	8 <sup>2</sup>	9 <sup>3</sup>	10
13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>
20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22 <sup>1</sup>	23 <sup>2</sup>	24
27 <sup>3</sup>	28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30 <sup>1</sup>	

DÉCEMBRE 2023				
L	M	M	J	V
				1 <sup>2</sup>
4 <sup>3</sup>	5 <sup>4</sup>	6 <sup>5</sup>	7 <sup>1</sup>	8
11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>	15 <sup>1</sup>
18 <sup>2</sup>	19 <sup>3</sup>	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22 <sup>1</sup>
25	26	27	28	29
É : 15		Ens : 16		

JANVIER 2024				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>
15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>
22 <sup>1</sup>	23 <sup>2</sup>	24 <sup>3</sup>	25 <sup>4</sup>	26 <sup>5</sup>
29 <sup>1</sup>	30 <sup>2</sup>	31 <sup>3</sup>		

FÉVRIER 2024				
L	M	M	J	V
			$1^4$	$2^5$
5	$6^1$	$7^2$	$8^3$	$9^4$
$12^5$	$13^1$	$14^2$	$15^3$	$16^4$
19	$20^5$	$21^1$	$22^2$	$23^3$
$26^4$	$27^5$	$28^1$	$29^2$	
É : 19		Ens : 21		

MARS 2024				
L	M	M	J	V
				1 <sup>3</sup>
4	5	6	7	8
11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>	13 <sup>1</sup>	14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>
18 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>	20 <sup>1</sup>	21 <sup>2</sup>	22
25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>	27 <sup>5</sup>	28 <sup>1</sup>	29

AVRIL 2024				
L	M	M	J	V
1	$2^2$	$3^3$	$4^4$	$5^5$
$8^1$	$9^2$	$10^3$	$11^4$	$12^5$
$15^1$	$16^2$	$17^3$	$18^4$	$19$
$22^5$	$23^1$	$24^2$	$25^3$	$26^4$
$29^5$	$30^1$			

MAI 2024				
L	M	M	J	V
		1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>
6 <sup>5</sup>	7 <sup>1</sup>	8 <sup>2</sup>	9 <sup>3</sup>	10 <sup>4</sup>
13 <sup>5</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17
20	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>
27 <sup>3</sup>	28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30 <sup>1</sup>	31 <sup>2</sup>

JUIN 2024				
L	M	M	J	V
$3^3$	$4^4$	$5^5$	$6^1$	$7^2$
$10^3$	$11^4$	$12^5$	$13^1$	$14$
$17^2$	$18^3$	$19^4$	$20^5$	$21$
24	25	26	27	28
É : 13		Ens : 18		

*Début de l'année scolaire :  
Fin de l'année scolaire :*

## *Journée pédagogique utilisée en cas de fermeture pour forc*

## 180 journées de classe pour les élèves

## 200 journées de travail pour les enseignants

24 août 2023  
27 juin 2024

17 mai 2024

## Congé pour les élèves et pour le personnel

## Journée péd. Régionale Congé pour les élèves

## Journée péd. locale **pour tous** Congé pour les élèves

## Journée péd. locale **Primaire**

# QUESTIONS / RÉPONSES SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024



## 1. À qui dois-je m'adresser pour toutes questions ou plaintes concernant le transport scolaire ?

Vous devez vous adresser à la secrétaire de l'école de votre enfant.

**DURANT LA PÉRIODE DE VACANCES, Veuillez laisser un message sur la boîte vocale de l'école en indiquant l'objet de votre demande. Dès le retour, la personne responsable communiquera avec vous.**

## 2. Qui a droit au transport scolaire ?

L'admissibilité d'un élève au transport scolaire est déterminée en fonction de la distance de marche entre sa résidence et son école en tenant compte des passerelles reconnues par le service scolaire. L'adresse de l'élève doit faire partie du territoire de l'école.

Les élèves qui ont droit au transport sont ceux qui demeurent à plus de :

	Secteur urbain	Secteur rural
Préscolaire	800 mètres	600 mètres
Primaire	1,6 km	1,2 km
Secondaire	2,5 km	1,2 km

De plus, les élèves inscrits dans les classes spécialisées, dans les programmes spéciaux ainsi que dans les concentrations sont transportés selon les mêmes critères de distance. Les élèves inscrits dans un programme de concentration dans une autre école que celle de leur territoire auront des frais de 125 \$ afin de pouvoir bénéficier du transport.



## 3. Avec qui dois-je communiquer pour faire une demande de changement d'adresse ?

Lorsque vous déménagez, vous devez prévenir le plus rapidement possible l'école fréquentée par votre enfant afin de les informer du changement d'adresse. C'est l'école qui a la responsabilité de tenir les dossiers d'élèves à jour.

Un délai d'une semaine est habituellement requis pour une nouvelle assignation de transport.

## 4. L'organisation du transport se fait à partir de quelle adresse ?

L'organisation du transport se fait à partir de l'adresse de la demeure légale de l'élève, telle que confirmée par les détenteurs de l'autorité parentale.

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, une seule et même adresse est acceptée pour l'embarquement et le débarquement des élèves. Aucune note de parent ne sera acceptée par les conducteurs.

## 5. À quel moment nous obtiendrons les coordonnées de transport de mon enfant ?

Pendant la semaine qui précède la rentrée scolaire, les coordonnées de transport de votre enfant seront disponibles sur Mozaïk Portail, en cliquant sur le nom de votre enfant pour accéder à son « Dossier de l'élève ».

## 6. Comment dois-je procéder pour obtenir du transport à une deuxième adresse ?

Le transport à une deuxième adresse peut être organisé seulement si une demande d'accommodelement est faite et que l'élève répond aux conditions de l'accommodelement. (voir questions 7 et 8)

## 7. Comment puis-je me procurer le formulaire de demande d'accommodelement ?

Les formulaires de demande d'accommodelement pour l'année scolaire 2023-2024 seront disponibles à partir de FORMS lors de la première journée d'école. Les demandes seront traitées selon l'heure et la date de réception du formulaire FORMS.

## 8. Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un accommodelement ?

Un élève peut bénéficier d'un accommodelement aux conditions suivantes :

- la demande doit se faire annuellement **avant l'école**;
- **qu'aucune modification** de parcours ne soit nécessaire;
- **que des places soient disponibles** dans les véhicules;
- que dans le cas d'une **garde partagée**, les parents en fassent la demande.

## 9. Qu'arrive-t-il en attendant une place ?

Les parents doivent prévoir un autre moyen pour que l'enfant puisse se rendre à l'école.

**Comment se fait le traitement de ma demande d'accommodelement ?**

Avant de traiter les demandes d'accommodelement, l'équipe du transport scolaire devra s'assurer que les élèves admissibles au transport scolaire, pour 2023-2024, aient tous obtenu une place à bord des autobus et que la période de rodage du mois de septembre soit terminée.

Cette opération permet de statuer sur le nombre de places disponibles qui seront offertes dans le cadre des demandes d'accommodelement.

**Cette opération se fait normalement au début octobre**

## 10. Qu'arrive-t-il s'il n'y a plus de places disponibles lors du traitement de l'accommodelement ?

Lors du traitement des demandes d'accommodelement, il est possible qu'une demande reste en attente, considérant le nombre de places limitées.

Une vérification hebdomadaire sera effectuée tout au long de l'année scolaire. Si des places se libèrent, la demande d'accommodelement sera accordée. En attendant le point 9 s'applique.

## 11. Est-ce que mon enfant conserve la place obtenue toute l'année ?

L'arrivée en cours d'année d'un nouvel élève admissible au transport peut faire en sorte que l'accommodelement accordé soit retiré à votre enfant.

Dans ce cas, son nom retourne sur la liste d'attente.

## 12. Mon enfant peut-il apporter des bagages à bord de l'autobus ?

Le Code de la sécurité routière interdit de transporter à bord de l'autobus autre chose que des bagages à main. Les bagages permis doivent être dans un sac à main ou sac de sport fermé selon les dimensions suivantes : **27 cm de large, 59 cm de long et 33 cm de haut.**

### **13. Comment savoir si le transport scolaire est annulé ?**

Le Centre de services scolaire des Draveurs informe les médias conventionnels et publie l'information sur son site internet et sur sa page Facebook. L'information est disponible dès 5 h 45.

Les parents peuvent également s'inscrire à Alertes texto, à partir du site du Centre de services scolaire des Draveurs, afin d'être informés des annulations ou des retards d'un parcours.

### **14. Service de garde**

Les parents d'un enfant admissible au transport qui fréquente le service de garde qui décident d'assumer eux-mêmes le transport de leur enfant, doivent communiquer leur décision à l'école, lors de l'inscription au service de garde, afin que le Centre de services scolaire puisse optimiser l'organisation du transport scolaire.

### **15. Est-il possible de modifier un arrêt d'autobus ?**

Toute demande de modification d'un arrêt, pour des raisons de sécurité, peut être acheminée à l'école de fréquentation de l'enfant. L'information sera transmise au Service des ressources informatiques, clientèle et transport. Chaque demande est évaluée dans les plus brefs délais et une réponse est transmise aux parents par l'école.

### **16. Comment effectuer une demande de modification de service ?**

Une modification de service est, par exemple, une demande visant à annuler le service de garde et obtenir du transport scolaire. Toute demande doit être faite à l'école de l'élève. Lorsqu'une modification est faite après le 15 août, le Centre de services scolaire des Draveurs ne peut garantir que le changement sera en vigueur pour la rentrée scolaire. Cela comprend tout changement d'adresse après cette date également.

### **17. L'arrêt d'autobus de mon enfant n'est pas le même que l'année dernière ou le parcours d'autobus a changé.**

Les arrêts d'autobus et les parcours sont revus chaque année, puisque des nouveaux élèves s'ajoutent, alors que d'autres ont quitté.

### **18. Est-ce que l'autobus se présentera à l'arrêt toujours à la même heure ?**

Lors des premières semaines de la rentrée scolaire, des ajustements sont souvent nécessaires. En cours d'année, des éléments peuvent influencer le respect des heures des parcours comme par exemple : des travaux routiers, une circulation dense et des intempéries. Il est demandé que l'enfant se présente à son arrêt dix minutes avant l'heure prévue de l'arrivée du transport scolaire. Pour le retour à la maison, les mêmes éléments peuvent être rencontrés.

### **19. Si un adulte n'est pas présent pour le débarquement d'un enfant de niveau préscolaire et/ou d'enfant ayant un handicap, le conducteur le laissera-t-il descendre ?**

Si l'autorité parentale ne peut être présente au moment du débarquement de l'enfant, il est de sa responsabilité de s'assurer qu'une personne accompagnatrice soit déléguée, par elle-même, afin d'accueillir l'élève. Si le débarquement nécessite un accompagnement et qu'il n'y a personne de présent, aucun enfant ne sera débarqué. En cas d'absence, l'élève sera ramené à son école et le parent devra venir le chercher. L'autorité parentale peut avoir à assumer les frais de déplacement du véhicule.